



District de la Loire de
Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70

Délégation du Roannais
58 boulevard Baron du Marais
42300 Roanne
delegation-roanne@loire.fff.fr

*Commission Départementale
de l'Arbitrage
SAISON 2022-2023*

BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ARBITRES : SAISON 2022/2023

FRAIS DE DEPLACEMENT

BAREMES	DISTANCES (km aller)	Frais (euros)
1	0 à 20	40 €
2	21 à 30	43 €
3	31 à 40	46 €
4	41 à 50	50 €
5	51 à 60	54 €
6	61 à 70	57 €
7	71 à 80	60 €
8	81 à 100	66 €
9	+ de 100	0,892€/km

INDEMNITES DE MATCH

INDEMNITES DE MATCH : SENIORS / CRITERIUM		
COMPETITIONS	CENTRAL	ARBITRE- ASSISTANT
D1/ coupes	36 €	30 €
D2	33 €	*
D3 D1 critérium	31 €	*
D4-D5 / D2/D3 critérium	30 €	*
FEMININES	30 €	*

** NB : l'indemnité comme AA est de 30€ dans
toutes les divisions (en cas de demande d'AA sur
des compétitions non couvertes à trois arbitres)*

INDEMNITES DE MATCH : JEUNES		
COMPETITIONS	CENTRAL	ARBITRE- ASSISTANT
U18	25 €	20 €
U15	22 €	20 €

MATCH SUPPLEMENTAIRE SENIORS = 52 €

FORFAIT PLATEAU FUTSAL = 60 €

MATCH SUPPLEMENTAIRE JEUNES = 30 €

- La distance km doit être celle qui paraît sur le Bulletin Officiel. Il s'agit du kilométrage ALLER.
- Pour éviter tout incident, l'arbitre doit être réglé à la mi-temps dans son vestiaire.
- En cas de match remis, l'arbitre percevra uniquement les frais de déplacement.
- En cas de forfait, l'arbitre ne percevra rien, mais adressera un courrier à la Commission d'Arbitrage.
- En cas de litige, les arbitres et les clubs doivent adresser un courrier à la Commission d'Arbitrage.
- Les frais sont à partager entre les deux clubs sauf indications particulières (voir règlement des compétitions).